

Demande de cotations (RFQ) pour biens/services

Services de Location d'Engins lourds

N° de référence de la demande de cotations :

EPP-RFQ-HTCO-23890-25-029(GM)

Ce RFQ est traité dans le cadre des procédures d'achats d'urgence (EPP).

Lettre d'invitation

Chère Madame/cher Monsieur,

Objet : Demande de cotations concernant les Services de Location d'Engins Lourds au Nord-Ouest, Haïti –

N° de la demande de cotations : EPP-RFQ-HTCO-23890-25-029(GM)

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a le plaisir d'inviter des soumissionnaires potentiels à soumissionner conformément aux Conditions générales du contrat de l'UNOPS et à l'ensemble des besoins décrits dans la présente demande de cotations (RFQ).

Cette demande de cotations se compose des éléments suivants :

- La présente lettre d'invitation
- Section I : Détails de la sollicitation
- Section II : Instructions aux soumissionnaires
- Section III : Liste des besoins
- Section IV : Annexes à renvoyer avec les cotations
 - o Annexe A : Formulaire de soumission de la cotation
 - o Annexe B : Formulaire de bordereau des prix
 - o Annexe C : Formulaire de proposition technique
 - o Annexe D : Formulaire d'expérience préalable
 - o Annexe E : Formulaire de Déclaration sur l'honneur
 - o Annexe F : Formulaire d'information sur le partenaire dans une coentreprise

Si vous souhaitez soumettre une cotation en réponse à la présente demande de cotations, veuillez préparer votre cotation conformément aux conditions et à la procédure décrites dans cette demande de cotations et la remettre à l'UNOPS avant la date limite de soumission des cotations qui est indiquée dans la Section I : Détails de la sollicitation.

Nous attendons votre cotation avec intérêt.

Approuvé par :



Nom : **Nubar GOUDSOUZIAN**

Titre du poste : Head of Programme

Date : 26 mars 2025

Section I : Détails de la sollicitation

Portée de la cotation	La présente demande de cotations concernant les Services de Location d'Engins Lourds au Nord-Ouest, Haïti comme il est décrit plus en détail dans la Section III : Liste des besoins.
Coordonnées pour la correspondance, les notifications et les demandes de clarification	<p>Toute correspondance, notification et demande de clarification relatives à cette demande de cotations devront être envoyées à :</p> <p style="text-align: center;">Unité des Achats Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets HTOCbidqueries@unops.org</p> <p>ATTENTION : LES COTATIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE ENVOYÉES À L'ADRESSE CI-DESSUS, MAIS BIEN À L'ADRESSE POUR LA SOUMISSION DES COTATIONS INDIQUÉE PLUS BAS.</p>
Admissibilité du soumissionnaire	Les soumissionnaires de toutes les nationalités auront le droit de présenter une offre.
Clarifications	<p>Aucune demande de clarifications des soumissionnaires ne sera acceptée après 14:00 heures le 2 avril 2025.</p> <p>Les réponses aux demandes de clarifications seront communiquées de la façon suivante : sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM) (dans le cas d'une concurrence ouverte)]</p>
Période de validité de la cotation	Les cotations devront être valides, aux fins d'acceptation par l'UNOPS, pendant 60 jours à compter de la date limite de soumission des cotations.
Devise(s) des cotations	Les cotations devront être exprimées en Dollars américains (USD).
Frais de douane et taxes	Toutes les cotations devront être soumises sans faire état de taxes directes, frais de douanes et taxes indirectes, comme les taxes de vente, la TVA, les taxes sur les marchandises comme le carburant.
Langue des cotations	L'ensemble des cotations, renseignements, documents et correspondances échangés entre l'UNOPS et les soumissionnaires dans le cadre du présent processus de sollicitation devra être en français.
Date limite de soumission des cotations	Toutes les cotations devront être déposées avant le 7 avril 2025 à 14:00 heures (heure locale d'Haïti.)
Soumission des cotations	<p>Les cotations devront être déposées selon les modalités suivantes :</p> <p>Toutes les cotations seront soumises à l'adresse: htcobids@unops.org en mettant la référence EPP-RFQ-HTCO-23890-25-029(GM) en objet ou bien par remise sous plis fermés au bureau de l'UNOPS.</p>

<p>Méthode et critères d'évaluation</p>	<p>Les cotations seront évaluées afin de déterminer l'offre la moins disante, techniquement la plus conforme. L'évaluation s'effectuera selon les modalités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examen préliminaire. L'UNOPS examinera la conformité du soumissionnaire selon les critères formels et d'admissibilité suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire est admissible selon les dispositions de l'article 3 des Instructions aux soumissionnaires, y-compris chaque membre d'une coentreprise, consortium, partenariat et/ou sous-traitant (le cas échéant). • Exhaustivité de la cotation. Toutes les annexes à renvoyer et tous les autres documents requis en vertu de la présente demande de cotations ont bien été fournis et chaque document présenté est complet. • Le soumissionnaire accepte les Conditions Générales du Contrat de l'UNOPS. 2. Les qualifications du soumissionnaire seront évaluées selon les critères de qualification suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire devra avoir travaillé, de façon continue, dans la fourniture de biens et services similaires (service de location de véhicules: <u>d'engins lourds</u>) pendant les cinq (5) dernières années. • Le soumissionnaire devra avoir un chiffre d'affaires moyen de USD \$200,000.00 minimum pour les cinq (5) dernières années. (POUR LES 3 LOTS) (Une copie des états financiers vérifiés de sur la période allant de 2019/2020 à 2023/2024) • Le soumissionnaire devra avoir fourni au moins deux (2) contrats similaires dont 1 équivalent à USD \$200,000.00 minimum; • Le soumissionnaire est légalement enregistré dans son pays d'origine (Registre de commerce) ou détient la patente à jour (2024-2025) dans le cas des fournisseurs locaux. 3. Conformité technique des biens/services fournis. L'UNOPS examinera la conformité du soumissionnaire par rapport aux besoins de l'UNOPS, selon les critères techniques suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les biens/services proposés dans la cotation sont conformes aux besoins stipulés dans la Section III : Liste des besoins. • Les engins proposés sont couverts d'une police d'assurance en cours de validité émise par l'OAVCT • Les engins proposés ne doivent en aucun cas appartenir à l'État Haïtien. 4. Évaluation financière. Les prix des cotations estimées techniquement conformes seront comparés et l'UNOPS devra adjuger le contrat selon la méthode d'évaluation qui retient l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux documents d'appel à la concurrence.
-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	L'UNOPS pourra demander des clarifications ou informations supplémentaires par écrit aux soumissionnaires à tout moment au cours du processus de sollicitation. Les réponses des soumissionnaires ne devront contenir aucune modification quant au contenu de leur cotation, y compris en ce qui concerne les aspects techniques et financiers. L'UNOPS pourra utiliser ces informations pour interpréter et évaluer la cotation concernée.
Cotations partielles	L'UNOPS acceptera les cotations portant sur l'un ou plusieurs des lots identifiés dans la Section III : Liste des besoins. Cependant, les soumissionnaires devront alors offrir un devis pour 100% des produits spécifiés dans chaque lot, et 100% des quantités requises pour chaque produit compris dans un lot. L'évaluation portera sur chaque lot individuellement.
Offres alternatives	Aucune offre alternative ne sera acceptée.
Contenu des cotations	<p>Les soumissionnaires devront inclure les documents suivants dans leur cotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Annexe A : Formulaire de soumission de la cotation ● Annexe B : Formulaire de bordereau des prix ● Annexe C : Formulaire de proposition technique ● Annexe D : Formulaire d'expérience préalable ● Annexe E : Formulaire de Déclaration sur l'honneur ● Annexe F : Formulaire d'information sur le partenaire dans une coentreprise ● Document légal (Registre du Commerce ou Patente à jour) ● Bilans financiers des deux (2) dernières années
Type de contrat à adjuger	L'UNOPS signera le contrat suivant avec le ou les soumissionnaire(s) retenu(s) : Bon de commande.
Conditions générales du contrat	<p>En cas d'adjudication d'un contrat, les conditions suivantes s'appliqueront : Conditions générales applicables aux contrats relatifs à la fourniture de services</p> <p>Ces conditions sont disponibles sur le site web de l'UNOPS : https://www.unops.org/fr/business-opportunities/how-we-procure</p>
Signature du contrat	L'UNOPS prétend adjuger le contrat avant le 28 avril 2025
Inscription sur l'UNGM	<p>Tout contrat pouvant être signé à l'issue du présent processus de sollicitation sera soumis à la condition que le fournisseur retenu s'inscrive sur le site web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM). Les fournisseurs peuvent inscrire leur société sur le site web: www.ungm.org.</p> <p>Le soumissionnaire pourra soumettre une cotation même s'il n'est pas inscrit sur l'UNGM. Toutefois, si le soumissionnaire est retenu pour l'adjudication d'un contrat, il devra s'inscrire sur l'UNGM avant la signature du contrat.</p>

Section II : Instructions aux soumissionnaires

1. PORTÉE DE LA COTATION

Les soumissionnaires sont invités à présenter une cotation pour les biens et/ou services décrits dans la Section III : Liste des besoins, conformément à cette demande de cotations.

2. INTERPRÉTATION DE LA DEMANDE DE COTATIONS

Cette demande de cotations constitue une invitation et ne doit pas être considérée comme une offre pouvant être acceptée ou comme un document accordant des droits contractuels, légaux ou de restitution.

Cette demande de cotations est menée conformément aux dispositions applicables du Manuel des achats de l'UNOPS (dont la dernière version peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.unops.org/fr/business-opportunities/how-we-procure>) et des autres Directives Organisationnelles et Instructions Administratives pertinentes mentionnées dans le Manuel des achats. Dans l'éventualité d'une contradiction entre cette demande de cotations et le Manuel des achats, ce dernier prévaut.

3. ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Un soumissionnaire peut être une personne juridique privée, publique ou gouvernementale, ou toute association ayant la capacité légale de signer une entente contractuelle avec l'UNOPS.

Un soumissionnaire, ainsi que toutes ses parties constituantes, peut avoir n'importe quelle nationalité, à l'exception des nationalités énumérées dans la **Section I : Détails de la sollicitation**, le cas échéant. Afin d'être considéré comme ayant la nationalité d'un pays, un soumissionnaire doit être un citoyen de ce pays ou une entité constituée, incorporée ou enregistrée en vertu du droit de ce pays ou exerçant ses activités conformément à sa législation nationale.

Un soumissionnaire ne doit pas avoir de conflit d'intérêts. Un soumissionnaire est considéré comme ayant un conflit d'intérêts si:

- Un soumissionnaire (y compris son personnel) entretient des relations étroites, de nature professionnelle ou personnelle, avec un membre du personnel de l'UNOPS ou avec un personnel du partenaire de l'UNOPS, qui a engagé l'UNOPS et qui: (i) participe directement ou indirectement à la préparation des documents de sollicitation ou aux spécifications du contrat et / ou au processus d'évaluation des soumissions; ou (ii) serait impliqué dans la mise en œuvre ou la supervision de ce contrat;
- Un soumissionnaire est associé ou a été associé dans le passé, directement ou indirectement, avec une entreprise ou l'une de ses sociétés affiliées qui ont été engagées par l'UNOPS pour fournir des services de consultation pour la préparation de la conception, des spécifications et d'autres documents utilisés pour l'achat des biens, des services ou des travaux requis dans le processus actuel de sollicitation;
- Un soumissionnaire entretient des rapports financiers avec d'autres fournisseurs répondant à l'appel d'offres pour la même activité d'achats, y compris lorsqu'ils possèdent une propriété et / ou une gestion communes. Les soumissionnaires ne doivent soumettre plus d'une offre, à l'exception des offres alternatives, si cela est autorisé. Cela entraînera la disqualification de toutes les offres dans lesquelles le soumissionnaire est impliqué. Cela comprend les situations où une entreprise est le soumissionnaire dans une offre et un sous-traitant sur une autre;

cependant, cela ne limite pas l'inclusion d'une entreprise en tant que sous-traitant dans plus d'une offre. Dans le cas de processus d'achat par lots, cette disposition s'appliquera lot par lot ;

- Un soumissionnaire ne se conforme à aucune autre situation de conflit d'intérêts relatifs au processus d'achats spécifique tel que spécifié dans le document de sollicitation.
- L'un des propriétaires, partenaires, membres du conseil d'administration ou agents d'un soumissionnaire est un membre actuel du personnel de l'UNOPS (indépendamment de la modalité contractuelle avec l'UNOPS), ou un membre actuel du personnel de l'UNOPS a un intérêt financier direct à quelque titre que ce soit dans un soumissionnaire.

Les soumissionnaires doivent divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans le Formulaire de soumission de la cotation et ils seront considérés comme non admissibles à cette procédure de passation de marchés, à moins que ces conflits d'intérêts ne soient résolus d'une manière acceptable pour l'UNOPS. Le défaut de divulguer des conflits d'intérêts réels ou potentiels peut amener le soumissionnaire à être sanctionné à la suite de la [politique de l'UNOPS en matière de sanctions appliquées aux fournisseurs](#).

Un soumissionnaire sera jugé inadmissible à présenter une cotation si, au moment de la soumission, il :

- Figure dans la Liste des fournisseurs inadmissibles publiée par l'[UNGM](#), qui regroupe l'information partagée par l'UNOPS ([Liste d'inadmissibilité de l'UNOPS](#)) et par d'autres agences, fonds ou programmes du système des Nations Unies ;
- Figure dans la [Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies](#), y compris la [liste incluse dans la résolution 1267/1989 du Conseil de Sécurité](#) ;
- Figure dans [Liste des fournisseurs irresponsables](#) ou la [Liste des entreprises et individus inadmissibles](#) élaborées par la Banque Mondiale ;
- Est inclus dans toute autre liste d'éligibilité d'un partenaire de l'UNOPS et si elle figure dans la **Section I: Détails de la sollicitation**.
- Est actuellement suspendu de faire des affaires avec UNOPS et retiré de sa base de données de fournisseurs, pour des raisons autres que les pratiques proscrites tel que définie dans le Manuel d'achats de l'UNOPS.

Il est attendu de tous les fournisseurs qu'ils respectent les principes du [Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies](#) puisqu'ils découlent des valeurs intrinsèques de la Charte des Nations Unies. L'UNOPS attend également de tous ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux principes du [Pacte mondial des Nations unies](#) et qu'ils respectent les normes les plus élevées en matière d'éthique dans l'ensemble du processus de sollicitation, ainsi que pendant la durée de tout contrat découlant de ce processus, comme l'explique plus en détail l'article 10.

Si un soumissionnaire ne possède pas l'expertise requise pour fournir les biens/services requis en vertu du contrat, il peut néanmoins présenter une offre en partenariat avec d'autres entités, particulièrement avec une entité basée dans le pays où les biens/services seront fournis. Dans le cas d'une coentreprise, d'un consortium ou d'un partenariat :

- (i) toutes les parties de la coentreprise, du consortium ou du partenariat seront conjointement et individuellement responsables envers l'UNOPS de toute obligation émanant de leur offre et du contrat qui pourrait leur être adjugé du fait de cet appel d'offres ;
- (ii) l'offre devra clairement identifier l'entité désignée comme contact principal afin de communiquer avec l'UNOPS. Le soumissionnaire devra joindre à son offre l'Annexe D: Formulaire d'information sur le partenaire dans une coentreprise, dûment complétée.

Ladite entité devra avoir l'autorité nécessaire pour prendre des décisions contraignantes au nom de la coentreprise, du partenariat ou consortium au cours du processus de sollicitation et, en cas d'adjudication d'un contrat, pendant la durée du contrat ; et

- (iii) la composition ou les statuts de la coentreprise, du consortium ou du partenariat ne pourront pas être modifiés sans le consentement préalable de l'UNOPS.
- (iv) Chaque membre d'une coentreprise, d'un consortium ou d'un partenariat doit respecter les conditions d'admissibilité du soumissionnaire.

Les conditions d'admissibilité du soumissionnaire en vertu du présent article s'appliquent également à tout sous-traitant.

4. CLARIFICATIONS SUR LA DEMANDE DE COTATIONS

Les soumissionnaires pourront demander des clarifications concernant la demande de cotations en présentant une demande par écrit aux coordonnées indiquées dans la **Section I : Détails de la sollicitation**, avant la date figurant également dans cette Section. Toute clarification ou interprétation fournie par un employé autre que la personne de contact désignée ne sera pas considérée comme contraignante ni officielle.

5. RÉMUNÉRATION ET COÛTS LIÉS AUX COTATIONS

Les soumissionnaires n'auront droit à aucune forme de rémunération ou indemnité pour la préparation et présentation de leurs cotations.

6. DEVISE(S) DES COTATIONS

Les prix figurant dans la cotation devront être libellés dans la ou les devises indiquées dans la **Section I : Détails de la sollicitation**. S'il y a lieu, aux fins de comparaison et d'évaluation, l'UNOPS convertira les cotations en dollars des États-Unis (USD) au taux de change officiel des Nations Unies en vigueur à la date limite de soumission des cotations.

L'UNOPS se réserve le droit de ne pas rejeter les cotations exprimées en une devise autre que la devise obligatoire indiquée dans la demande de cotations. L'UNOPS pourra accepter les cotations exprimées en une devise autre que la devise obligatoire indiquée dans la demande de cotations, si le soumissionnaire confirme par écrit, pendant la clarification des cotations, qu'il acceptera que le contrat émis utilise la devise obligatoire et que, pour la conversion, il faudra appliquer le taux de change officiel des Nations Unies en vigueur à la date limite de soumission des cotations indiquée dans la Section I : Détails de la sollicitation. Quelle que soit la devise utilisée dans les cotations reçues, le contrat sera toujours émis et les paiements seront effectués en la devise obligatoire indiquée ci-dessus.

Les prix proposés dans les cotations devront être fixes. Les cotations assorties de prix ajustables seront considérées comme non conformes et seront rejetées.

7. FRAIS DE DOUANE ET TAXES

L'article II, section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit, entre autres, que les Nations Unies, y compris l'UNOPS comme organe subsidiaire, sont exonérées de tout impôt direct, à l'exception des frais de services d'utilité publique, et sont également exonérées de tous droits de douane et prohibitions et restrictions d'importation ou d'exportation à l'égard d'objets importés ou exportés pour son usage officiel. Toutes les cotations devront être soumises nettes de tout impôt direct et de tout autre impôt et frais de douanes, sauf indication contraire dans la **Section I : Détails de la sollicitation**.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement sera habituellement effectué dans les 30 jours suivant la réception des biens/services et des documents de paiement. Si le soumissionnaire propose des remises pour un paiement anticipé, les délais correspondants seront calculés à partir de la date à laquelle l'UNOPS ait reçu les documents de paiement. Les remises ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation financière.

9. PUBLICATION DES CONTRATS OCTROYÉS ET PROCÉDURES DE DÉBRIEFING

L'UNOPS publiera sur son site web ([UNOPS data website](#)) et/ou sur le site de l'[UNGM/Contract awards](#) les informations concernant le ou les bons de commande ou contrat(s) attribué(s) à l'issue de cette demande de cotations. L'UNOPS peut débriefer les soumissionnaires non retenus sous réception d'une demande écrite. La demande de débriefing doit être reçue dans les 10 jours calendaires suivant la notification par l'UNOPS des résultats de la demande de cotations aux soumissionnaires non retenus et c'est une condition préalable pour qu'un soumissionnaire puisse déposer une contestation, conformément à l'article 12 ci-dessous. L'UNOPS répondra par écrit dans les plus brefs délais à tout soumissionnaire non retenu qui demande un débriefing.

10. ÉTHIQUE ET PRATIQUES PROSCRITES

L'UNOPS attend de tous les soumissionnaires qu'ils respectent les normes les plus élevées en matière d'éthique dans l'ensemble du processus de sollicitation, ainsi que pendant la durée de tout contrat découlant de ce processus. Par conséquent, tous les soumissionnaires doivent déclarer et garantir qu'ils :

- (i) n'ont pas indûment obtenu, ou tenté d'obtenir indûment, des informations confidentielles relatives au processus de sollicitation et à tout contrat qui pourrait être signé à son issue ;
- (ii) n'ont pas de conflit d'intérêts qui les empêcherait de signer un contrat avec l'UNOPS, et qu'ils n'ont aucun intérêt direct envers d'autres soumissionnaires ou parties impliquées dans ce processus de sollicitation ou dans le projet sous-tendant ce processus ;
- (iii) qu'ils n'ont pas eu recours, ou tenté d'avoir recours, à des pratiques proscrites dans le cadre de la présente demande de cotations ou du contrat qui pourrait être adjugé à son issue. Aux fins de la présente disposition, l'expression « pratique proscrite » est définie dans [la politique de l'UNOPS en matière de sanctions appliquées aux fournisseurs](#) et désigne, entre autres, les pratiques suivantes : corruption, fraude, coercition, collusion, pratiques contraires à l'éthique et obstruction.

11. AUDIT

L'UNOPS pourra mener une enquête sur tout aspect lié à l'adjudication du contrat à tout moment pendant la durée du contrat et pour une période de trois (3) ans après son expiration ou sa résiliation. Le soumissionnaire sera tenu de coopérer pleinement et en temps voulu dans le cadre de toute inspection, tout audit après-paiement ou toute enquête qui puissent être menés. Dans le cadre de cette coopération, le fournisseur devra, entre autres obligations, mettre à disposition son personnel et tout document pertinent dans un délai et des conditions raisonnables, et, dans ce but, permettre à l'UNOPS d'accéder à ses installations, dans un délai et des conditions raisonnables. Le fournisseur devra exiger de ses agents, y compris ses avocats, comptables et autres conseillers, qu'ils coopèrent de manière raisonnable aux inspections, audits après-paiement ou enquêtes menés par l'UNOPS en vertu de la présente disposition.

12. CONTESTATION

Tout soumissionnaire estimant avoir fait l'objet d'un traitement injuste dans le cadre de ce processus de sollicitation peut déposer une plainte auprès du Directeur de l'implémentation des pratiques et standards de l'UNOPS via l'adresse e-mail bid.protest@unops.org. Pour qu'une contestation soit reçue et évaluée de manière substantielle, le fournisseur doit avoir demandé un débriefing conformément à l'article 9 et soumettre la contestation dans les 10 jours calendaires à compter de la date de la réponse fournie par l'UNOPS sur la demande du débriefing. Dans le cas peu probable où l'UNOPS ne fournirait pas de réponse dans les 15 jours calendaires suivant la demande du fournisseur, conformément à l'article 9 ci-dessus, le fournisseur peut présenter une contestation dans les 10 jours calendaires suivant l'expiration de ladite période de 15 jours calendaires. Pour plus de détails sur les contestations des offres, veuillez vous référer au Manuel des achats de l'UNOPS.

13. CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des informations et documents fournis aux soumissionnaires par l'UNOPS devront être considérés comme étant confidentiels et :

- (i) demeureront la propriété de l'UNOPS ;
- (ii) ne pourront être utilisés à d'autres fins que la préparation d'une offre ;
- (iii) devront être immédiatement restitués à l'UNOPS si un soumissionnaire décide de ne pas répondre au présent appel d'offres ou si son offre est rejetée ou n'est pas retenue, sous quinze jours à compter du moment où l'UNOPS les informe de ce fait.

Aucune des informations et aucun des documents fournis aux soumissionnaires par l'UNOPS ne pourront être divulgués à des tiers, sauf :

- (i) avec le consentement préalable et écrit de l'UNOPS ;
- (ii) lorsque le tiers concerné doit aider un soumissionnaire à préparer son offre, à condition que le soumissionnaire se soit préalablement assuré que ledit tiers respectera également la présente obligation de confidentialité ;
- (iii) si, au moment de cet appel d'offres, les informations ou documents sont légalement en la possession du soumissionnaire par l'intermédiaire d'une autre partie que l'UNOPS ;
- (iv) si la loi l'exige, et à condition que le soumissionnaire ait préalablement informé l'UNOPS par écrit de son obligation de divulguer les informations ou documents concernés ; ou

si les informations concernées sont accessibles au grand public, et que cette accessibilité ne résulte pas d'une violation de leur confidentialité par la personne ayant reçu ces informations.

14. PROTECTION DES DONNÉES

1. L'UNOPS traitera les données personnelles que l'organisation obtient d'un soumissionnaire et de toutes les parties constituant le soumissionnaire (ci-après dénommé le « **soumissionnaire** ») dans le cadre d'un processus d'appel à la concurrence et d'adjudication ou en rapport avec celui-ci uniquement conformément à son propre cadre juridique.
2. Aux fins du présent article, le terme « données personnelles » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, y compris toute information dont la divulgation pourrait porter préjudice à cette personne physique identifiée ou identifiable, et le terme « données personnelles de l'UNOPS » désigne les données personnelles obtenues par le soumissionnaire auprès de l'UNOPS dans le cadre d'un processus d'appel à la concurrence et d'adjudication ou en rapport avec celui-ci.
3. En prenant part au processus d'**appel à la concurrence** et d'**adjudication**, le **soumissionnaire** consent à ce que l'UNOPS rassemble, utilise, divulgue, transfère et stocke les données personnelles du **soumissionnaire**, comme indiqué à l'adresse <https://www.unops.org/fr/privacy-notice>.

4. Sauf disposition contraire du contrat, le soumissionnaire prendra toutes les mesures appropriées, dans le respect des lois applicables qui ont une incidence sur le soumissionnaire, pour protéger les données personnelles de l'UNOPS.
5. Sauf disposition contraire plus spécifique du contrat, le soumissionnaire doit, au minimum :
 - a. traiter les données personnelles de l'UNOPS uniquement et exclusivement conformément aux exigences du processus d'appel à la concurrence et d'adjudication, et ne pas utiliser les données personnelles de l'UNOPS à des fins de recherche, de commercialisation, de vente, de promotion ou à toute autre fin ;
 - b. prendre des mesures techniques et organisationnelles appropriées, y compris des mesures de contrôle d'accès appropriées, pour garantir que les données personnelles de l'UNOPS ne sont divulguées qu'aux personnes autorisées qui ont besoin de connaître ces informations, sur la base du principe de droit d'accès minimal ;
 - c. prendre des mesures appropriées de protection des données pour préserver l'intégrité des données personnelles de l'UNOPS et prévenir la corruption, l'altération, la perte, la détérioration, l'accès non autorisé et la divulgation inappropriée des données personnelles de l'UNOPS ;
 - d. traiter les données personnelles de l'UNOPS d'une manière adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire au processus d'appel à la concurrence et d'adjudication, et veiller à ce que les données personnelles de l'UNOPS ne soient pas conservées plus longtemps que nécessaire à la participation au processus d'appel à la concurrence ou à l'adjudication ;
 - e. à la demande de l'UNOPS, mettre à jour ou rectifier les données personnelles de l'UNOPS pour en assurer l'exactitude ;
 - f. transférer les données personnelles de l'UNOPS à des tierces parties, y compris aux agents du soumissionnaire ou aux sous-traitants proposés, uniquement aux fins spécifiques du processus d'appel à la concurrence et d'adjudication, et selon des modalités équivalentes à celles énoncées dans le présent article et à l'article 13 intitulé « Confidentialité » ;
 - g. aviser immédiatement l'UNOPS par écrit de toute violation de données ou de la sécurité ; prendre immédiatement des mesures pour en atténuer les conséquences ou y remédier, y compris les mesures demandées par l'UNOPS ; et informer régulièrement l'UNOPS de toutes les mesures prises par le soumissionnaire pour remédier à ces violations de données ou de sécurité ainsi que de leur avancement ;
 - h. sur instruction écrite de l'UNOPS, retourner, supprimer ou détruire les données personnelles de l'UNOPS et, sur demande écrite de l'UNOPS, fournir à l'UNOPS des preuves de cette destruction ;
 - i. consulter l'UNOPS et suivre ses instructions en ce qui concerne le traitement de toute demande ou plainte émanant de tierces parties concernant les données personnelles de l'UNOPS adressée au soumissionnaire ou reçue par le soumissionnaire.
 - j. Les dispositions du présent article resteront en vigueur après toute résiliation ou expiration du processus d'appel à la concurrence et d'adjudication.

Section III : Liste des besoins

Location d'Engins Lourds pour les opérations de réhabilitation de routes PARSA NORD-OUEST

Description des Services requis

1.1 Le fournisseur ci-après désigné vendeur doit fournir, au projet PARSA, des engins lourds suivant les types et spécifications requis dans le point 2 traitant des Spécifications des engins lourds. **Ces matériels lourds doivent obligatoirement être couverts par une police d'assurance en cours de validité émise par l'OAVCT, et ne doivent en aucun cas appartenir à l'État Haïtien.** Cette flotte de matériels sera utilisé pour faire les travaux de reprofilage de quatre (4) tronçons de route, avec apport de matériaux, dans les localités suivantes: Maurace (Bassin Bleu), Sauval (Jean Rabel), Korosol (Bombardopolis) et Mabwadam (Baie de Henne). L'intégralité des obligations du vendeur sont ci-après dénommées « Services ». Le service attendu du fournisseur consiste de façon spécifique en :

- La mise à la disposition de l'UNOPS des engins lourds en très bon état;
- Le transport et la livraison à pied d'oeuvre des engins lourds c'est-à-dire au niveau des sites ou sur les chantiers de l'UNOPS selon une planification hebdomadaire qui sera communiqué par l'équipe technique de l'UNOPS;
- La mise à la disposition de l'UNOPS d'un coordinateur (un point focal) ou d'un représentant de la compagnie durant toute la période du contrat dont le rôle sera de coordonner avec les opérateurs, de recueillir toutes les doléances des responsables de l'UNOPS et prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires en vue de répondre immédiatement et efficacement aux problèmes éventuels. Les opérateurs des engins lourds doivent signer le document de bonnes conduites de l'UNOPS et participer à l'atelier d'information qui sera tenu par l'UNOPS après la vérification des engins lourds;
- La fourniture aux opérateurs des engins lourds des équipements de sécurité (casques, gilet etc.);
- L'observation stricte, par les opérateurs, des instructions des Ingénieurs responsables de chantier de l'UNOPS;
- La signature par les opérateurs des fiches de suivi et de présence mentionnant le nombre d'heures de travail effectué au cours d'une journée;
- La réunion des conditions d'accommodation sanitaires acceptables et d'hébergement à une distance raisonnable qui facilitera la présence des membres de l'équipe sur les lieux de travail à 8 heures du matin.

1.2 Les opérateurs doivent être des professionnels de métier connaissant bien leur travail de:

- préparation de remblai de qualité dénué de boues, d'impuretés et de toutes scories;
- scarification, décapage, remblayage, étalage de remblai par couche de 20 cm, création de fossé en terre au grader, aménagement de dévers, de surlargeur, d'une pente transversale pour route en montagne avec fossé de pied suivant les directives de l'ingénieur résident.

N.B. Le prix devra inclure les coûts (de chaque engin lourd, salaire et per diem de chaque opérateur et le carburant par journée complète de travail).

Spécifications des engins lourds

- Le vendeur doit mettre à la disposition de l'UNOPS DES ENGINES LOURDS en "bonnes conditions enregistrés en Haïti avec des opérateurs expérimentés détenteurs d'une licence de type E valide ayant un minimum de trois (3) ans d'expérience de conduite progressive. Cette information sera vérifiée à la signature du contrat.

Spécifications :

- **Dozer Caterpillar D8** ou équivalent;
- **Excavatrice Caterpillar GC 320** ou équivalent;
- **Loader Caterpillar 950 GC** ou équivalent ;
- **Rouleau compacteur vibrant 10T Caterpillar** ou équivalent;
- **Grader 120 Caterpillar** ou équivalent.

Le jeu d'engins requis seront répartis comme suit :

LOT 1

Le lot 1 concerne les communes de Bassin Bleu et de Jean Rabel comme l'indique le tableau ci-dessous:

- Préparation du remblai dans une des carrières alluvionnaires de rivière agréées par les autorités et indiquées par l'ingénieur résident:

N°	Exigences techniques minimales de l'UNOPS	Qté	Durée
LOCATION ENGINES LOURDS			
LOT 1 - BASSIN BLEU / JEAN RABEL			
1.1	GRADER 120 - Modèle: GRADER 120, CATERPILLAR ou tout modèle; équivalent; - Année 2000 ou plus récent; - Avec opérateur ; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Zones de livraison et Intervention : Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantinette; - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur; - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse); - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur.	1	Bassin Bleu : 20 jours
			Sauval: 50 jours
1.2	ROULEAU COMPACTEUR - Tambour Unique (Single drums); - Minimum 10 Tonnes de Force Centrifuge; - Modèle : CATERPILLAR ou tout modèle Équivalent; - Année 2000 ou plus récent; - Avec Opérateur; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Zones de livraison et Intervention : Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantinette; - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur; - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse); - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur.	1	Bassin Bleu : 20 jours
			Sauval: 50 jours

1.3	<p><u>DOZER D8</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle : DOZER D8, CATERPILLAR ou tout modèle équivalent; - Année 2000 à date; - Avec Opérateur ; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Zones de livraison et Intervention : <i>Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantinette;</i> - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 	1	Sauval: 30 jours
1.4	<p><u>BACKHOE LOADER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle: 450, 131 HP CATERPILLAR ou modèle équivalent; - Année 2000 à date; - Avec Opérateur ; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Zones de livraison et Intervention : <i>Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantinette;</i> - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 		Sauval: 50 jours

LOT 2

Le lot 2 concerne les communes de Bombardopolis et Baie de Henne comme l'indique le tableau ci-dessous:

- Préparation du remblai dans une des carrières alluvionnaires de montagne agréées par les autorités et indiquées par l'ingénieur résident:

N°	Exigences techniques minimales de l'UNOPS	Qté	Durée
LOCATION D'ENGINS LOURDS			
LOT 2 - BOMBARDOPOLIS / BAIE DE HENNE			
2.1	PELLE EXCAVATRICE <ul style="list-style-type: none"> - Modèle : PELLE EXCAVATRICE 320, CATERPILLAR ou tout modèle Équivalent ; - Année 2000 à date; - Avec Opérateur ; - Commune : Bombardopolis / Baie de Henne - Zones de livraison et Intervention : Pelissier Korosol / Mabwadam - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 	1	Bombardopolis : 10 jours
			Baie de Henne : 40 jours
2.2	GRADER 120 <ul style="list-style-type: none"> - Modèle: GRADER 120, CATERPILLAR ou tout modèle équivalent; - Année 2000 ou plus récent; - Avec opérateur ; - Commune : Bombardopolis / Baie de Henne - Zones de livraison et Intervention : Pelissier Korosol / Mabwadam - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 	1	Bombardopolis : 10 jours
			Baie de Henne : 40 jours
2.3	ROULEAU COMPACTEUR <ul style="list-style-type: none"> - Tambour Unique (Single drums) - Minimum 10 Tonnes de Force Centrifuge - Modèle : CATERPILLAR ou tout modèle Équivalent - Année 2000 ou plus récent; - Avec Opérateur - Commune : Bombardopolis / Baie de Henne - Zones de livraison et Intervention : Pelissier Korosol / Mabwadam - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 	1	Bombardopolis : 10 jours
			Baie de Henne : 40 jours

LOT 3

N°	Exigences techniques minimales de l'UNOPS	Qté	Durée
LOCATION D'ENGINS LOURDS			
LOT 3 - BOMBARDOPOLIS / BAIE DE HENNE			
3.1	<p>DOZER D8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle : DOZER D8, CATERPILLAR ou tout modèle équivalent ; - Année 2000 à date; - Avec Opérateur ; - Commune : Bombardopolis / Baie de Henne - Zones de livraison et Intervention : <i>Pelissier Korosol / Mabwadam</i> - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 	1	<p>Bombardopolis : 7 jours</p> <hr/> <p>Baie de Henne : 15 jours</p>

Responsabilité de l'UNOPS

- L'ingénieur résident de l'UNOPS mettra à la disposition du fournisseur les carrières agréées par les autorités;
- Il veillera à ce que les chantiers démarrent à 8h pour se terminer à 5h suivant le calendrier de travail de l'UNOPS;
- Il veillera aussi à ce que les camions de remblai soient de bonne qualité au risque de les retourner s'ils sont livrés sur les chantiers. Après deux observations, le résident peut demander par écrit le remplacement de cet opérateur à la fois incompetent et insouciant.

Durée du contrat

Les services de location sont requis pour la période des mois d'Avril à juin 2025 en conformité avec le calendrier de services qui doit être fourni.

Qualifications du vendeur, personnel et équipement:

Le vendeur doit démontrer qu'au cours des cinq dernières années, qu'il :

- 1) Le soumissionnaire devra avoir travaillé, de façon continue, dans la fourniture de biens et services similaires (service de location de véhicules: d'engins lourds) pendant les **cinq (5) dernières années**.
- 2) Le soumissionnaire devra avoir un chiffre d'affaires moyen de USD \$200,000.00 minimum pour les cinq (5) dernières années. (POUR LES 3 LOTS) (Une copie des états financiers vérifiés de sur la période allant de 2019/2020 à 2023/2024)
- 3) Le soumissionnaire devra avoir fourni au moins deux (2) contrats similaires dont 1 équivalent à USD \$200,000.00 minimum;
- 4) Le soumissionnaire est légalement enregistré dans son pays d'origine ou détient la patente à jour (2024-2025) dans le cas des fournisseurs locaux.

Le soumissionnaire fournira toutes les informations permettant de vérifier ces réalisations.

Location

Dispositions de location - si les engins du fournisseur sont sous contrats de location, le vendeur doit s'assurer que ses modalités de location sont suffisantes pour couvrir la durée du contrat, y compris de possibles prolongations de contrat.

Sous-traitance

Sous-traitance – sous-traitance du personnel et autres équipements sont admis à condition, toutefois, que le vendeur est seul et exclusivement responsable devant l'UNOPS de tous les actes accomplis par ses sous-traitants, comme s'il n'existe pas de sous-traitance. L'UNOPS ne sera redevable à aucun sous-traitant de toute fourniture de biens ou de services, même si l'UNOPS directement ou indirectement en bénéficie. L'UNOPS sera redevable uniquement au vendeur de l'exécution complète et satisfaisante de ses services. En outre, à aucun moment et en aucune circonstance, l'UNOPS n'est tenu d'assurer la coordination avec les sous-traitants ou avec des tiers. Le vendeur est entièrement responsable de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la coordination avec ses sous-traitants.

Entretien et pannes

Le vendeur doit prévoir toutes les pièces de rechange susceptibles de l'aider à effectuer des réparations et le service d'entretien des équipements lourds sans coût supplémentaire pour l'UNOPS. En cas de panne mécanique, le vendeur doit faire de son mieux en vue d'une remise en état immédiat de l'engin et dans de bonnes conditions de service.

NB : Le terme "Bonnes conditions de service" signifie que les engins lourds performant à leur capacité optimale sans lacunes techniques / mécaniques ou pépins.

Les engins lourds devenus inutilisables suite à une ou des panne(s) répétée(s) dans un délai court (deux (2) fois le mois) peuvent faire l'objet d'une demande par l'UNOPS de remplacement dans les 24 heures suivant la réception de la notification de l'UNOPS.

Dans le cas où aucun équipement de remplacement n'est mis à disposition ou fourni par le vendeur, l'UNOPS se réserve le droit d'engager les services de tout autre vendeur et déduire tous les frais encourus du paiement du vendeur.

Demande d'engins lourds supplémentaires

Un « Ordre de service », joint à ce processus, sans recours à la signature d'un avenant, peut être utilisé par l'UNOPS, pour réquisitionner un engin lourd supplémentaire et le vendeur se doit de satisfaire la demande dans les soixante-douze (72) heures. Sinon, l'UNOPS se réserve le droit de contracter les services d'un autre vendeur.

Les retards acceptables pour fournir les services requis

Il sera tenu compte du retard du vendeur à fournir les services requis à condition que les raisons de retard soient couvertes par l'un des éléments suivants :

- (a) La situation sécuritaire qui met sérieusement en danger la vie et la sécurité du personnel et des équipements après notification écrite immédiate à l'UNOPS par le vendeur et l'approbation expresse de l'UNOPS de ce délai ;
- (b) Les mauvaises conditions climatiques qui ne permettent pas aux gens et aux matériels d'effectuer certains travaux ou de se rendre à l'endroit désigné (par exemple, les tempêtes tropicales, les ouragans, etc...);

- (c) Autres conditions de force majeure qui sont considérées comme indépendantes de la volonté du vendeur. Force majeure tel qu'utilisé ici désigne cas de force majeure, guerre (déclarée ou non), invasion, révolution, insurrection ou d'autres actes ou des événements de nature similaire ou force où ;
- (e) Tous les actes ou omissions des services ou des éléments de la part de l'UNOPS qui sont convenus dans le cadre du contrat, doivent être fournis par l'UNOPS d'une manière correcte et en temps opportun.

Lorsque des retards dans la fourniture des services requis deviennent imminents, il est de la responsabilité du vendeur d'informer l'UNOPS par écrit sur les raisons du retard. Donner un préavis à l'UNOPS ne dispense pas le vendeur de toute réclamation potentielle des dommages-intérêts, si applicable. Cela atténuerait tout simplement les problèmes potentiels en supposant que l'UNOPS peut rechercher d'autres moyens pour obtenir le service auprès d'autres vendeurs.

Certification - UNOPS comparera toutes les informations contenues dans la facture du vendeur avec les Feuilles de journal de l'UNOPS et les billets originaux vérifiés. Le processus de certification se fait comme suit :

- (a) La certification de service doit être effectuée par l'UNOPS pour chaque période de facturation, et ne sera faite qu'à la réception d'une facture correcte / conforme du vendeur. Le vendeur doit soumettre une (1) originale, dûment signée par période de facturation, soutenue par des copies de billets de déplacement (fiche de suivi et de présence) vérifiés. La facture doit être accompagnée d'une ventilation détaillée des services fournis, par exemple :
- (b) L'UNOPS comparera la facture du vendeur avec la feuille de journal de l'UNOPS, et en cas de divergence, l'UNOPS comparera les informations en question avec les copies des billets de voyage.
- (c) Toute divergence entre la facture du vendeur et la feuille de journal de l'UNOPS doit être rapidement résolue par l'UNOPS et le vendeur afin d'éviter des retards dans le traitement des paiements. Les règles suivantes s'appliquent en cas de divergence :
 - (i) Si la facture du vendeur ne peut pas se réconcilier avec la feuille de journal de l'UNOPS, l'UNOPS comparera la facture du vendeur avec les copies des billets vérifiés qui sont dûment signées par les deux parties.
 - (ii) Si l'information dans le billet de déplacement ne correspond pas à la facture du vendeur, le billet dûment signé par les deux parties prévaudra sur la facture du vendeur.
 - (iii) En cas de divergence, et l'information officielle a été constatée, le vendeur est tenu de soumettre à nouveau une facture corrigée avant que le service de certification puisse être complétée. Seulement après soumission d'une facture conforme / corrigée à l'UNOPS, celui-ci procédera au paiement du vendeur.

Evaluation de la performance

La performance du vendeur doit être évaluée par l'UNOPS en fonction des indicateurs de rendement clés suivants :

Qualité de service (40%) :

- (a) Une compréhension claire des exigences opérationnelles sur le terrain ;
- (b) Le respect efficace des plans et des échéanciers ;
- (c) Aptitude à l'emploi des engins lourds ;
- (d) Propreté des engins lourds ;
- (e) Propreté des opérateurs ;
- (f) La planification efficace des services / activités ;
- (g) Exactitude de l'information contenue dans les Billets de déplacement (fiche de suivi et de présence) ;
- (h) La prospective en identifiant les problèmes potentiels / préoccupations ;
- (i) Les compétences de dépannage efficaces ;
- (j) L'efficacité des plans de mesures correctives recommandées ;

Respect des délais (35%) :

- (a) Le remplacement rapide des engins lourds en cas de panne ;
- (b) La délivrance en temps opportun des équipements supplémentaires (en cas de besoin) ;
- (c) La délivrance en temps opportun des billets de déplacement ;
- (d) La délivrance en temps opportun des factures ;
- (e) Une réponse rapide aux questions de conformité / préoccupations ;
- (f) La participation à des réunions en temps opportun ;

Relations d'affaires efficaces (25%) :

- (a) Relation efficace avec l'équipe de projet de l'UNOPS ;
- (b) La résolution efficace des problèmes de conformité / préoccupations ;
- (c) Respect des protocoles de l'UNOPS de sécurité, de sûreté et de l'environnement ;
- (d) Réaction positive de l'équipe de projet de l'UNOPS, et,
- (e) Regard substantiel dans le meilleur intérêt de l'UNOPS.

Domages/intérêts

Le vendeur demeure entièrement responsable de toute perte ou dommage à ses biens, en cas de réclamations pour blessures ou la mort de ses pilotes (opérateurs), et pour toute réclamation de tout tiers, y compris lorsque les équipements sont à l'intérieur d'une enceinte de l'ONU, qu'ils soient opérationnels ou non.

Le Fournisseur se doit de réaliser les services requis dans le cadre du présent appel d'offres suivant les règles de l'art, les normes de construction de routes et selon les besoins de l'UNOPS.

Exigences de livraison et tableaux comparatif de données

Exigences de l'UNOPS		La cotation est-elle conforme? À compléter par le soumissionnaire	Détails À compléter par le soumissionnaire
Délai de livraison	Le soumissionnaire devra livrer les biens dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la signature du contrat - pour CHACUN DES LOTS.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Donnez des détails
Lieu de livraison et normes Incoterms	Les ENGINs doivent être livrés directement sur les sites indiqués dans le tableau ci-dessus.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Donnez des détails
Détails sur le destinataire	UNOPS HTOC C/o Dabagai DABAGAI, Directrice & Représentante htocproc@unops.org	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Donnez des détails
Droit de l'UNOPS de modifier les besoins	Au moment de l'adjudication du contrat, l'UNOPS se réserve le droit de modifier la quantité de biens et services connexes indiquée ci-dessus, à condition que la variation ne dépasse pas un pourcentage de [20%] de plus ou de moins par rapport aux quantités initialement requises, et sans changement du prix unitaire ni des autres termes et conditions de la demande de cotations.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Donnez des détails

Section IV : Annexes à renvoyer avec les cotations

Note à l'attention des soumissionnaires : les instructions destinées à vous aider à remplir chaque annexe à renvoyer avec les soumissions sont surlignées en bleu dans chaque annexe. Veuillez compléter les annexes à renvoyer avec les soumissions selon les instructions fournies.

Les annexes suivantes font partie de cette demande de cotations et les soumissionnaires devront les compléter et les renvoyer dans le cadre de leur cotation.

Annexe A : Formulaire de soumission de la cotation

Les soumissionnaires devront remplir ce formulaire et le renvoyer dans le cadre de la soumission de leur cotation. Le soumissionnaire devra compléter ce formulaire conformément aux instructions indiquées ci-dessous. Aucune modification de format ne sera autorisée ni aucune substitution admise.

Date : [insérez la date de soumission]

Objet : Cotation concernant la fourniture de [insérez une brève description des biens et/ou services] à [nom de la ville / du pays] - N° de la demande de cotations : [insérez le n° de référence], daté [insérez la date]

Nous, soussignés, déclarons que :

- a. Nous proposons de fournir les biens/services conformément aux documents d'appel à la concurrence, y compris les Conditions Générales du Contrat de l'UNOPS ;
- b. Notre cotation demeurera valide pendant [insérez le nombre de jours, sachant que ce nombre ne pourra pas être inférieur à celui stipulé dans la Section I : Détails de la sollicitation, Période de validité de la cotation] jours, à compter de la date limite fixée comme date limite de soumission des cotations en vertu de la demande de cotations, et continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- c. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts dans quelque activité qui nous placerait, si nous étions retenus pour cette mission, dans un conflit d'intérêts avec l'UNOPS. [Si votre société a un conflit d'intérêts réel ou potentiel, selon la définition de l'Article 3, Section II : Instructions aux soumissionnaires, indiquez-le ici];
- d. Notre société confirme que ni le soumissionnaire ni les sous-traitants n'ont participé, ni été impliqués d'aucune façon, directe ou indirecte, à l'élaboration de la conception, des termes de référence et/ou d'autres documents utilisés dans le cadre de cette sollicitation ;
- e. Notre société, ses affiliées ou filiales – y compris tous les sous-traitants ou fournisseurs engagés pour quelque partie du contrat que ce soit – n'ont pas été déclarées inadmissibles par l'UNOPS, ni incluses dans les listes de fournisseurs suspendus / listes d'inéligibilité élaborées par la Division des achats des Nations Unies, par d'autres agences des Nations Unies, par le Conseil de Sécurité, et la Banque mondiale, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, article 3, Admissibilité ;
- f. Nous adhérons aux principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, ainsi qu'aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- g. Nous n'avons pas déclaré faillite, ne sommes pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre et ne faisons l'objet d'aucune poursuite judiciaire qui pourrait compromettre nos opérations dans un avenir proche ;
- h. Nous n'avons pas offert ni comptons offrir de commissions, cadeaux ou faveurs de quelque sorte que ce soit pour cette demande de cotations et nous ne nous livrerons pas à ce genre de pratiques pendant la durée d'exécution de tout contrat adjugé à l'issue de cette demande de cotations.

Je, soussigné, certifie être dûment autorisé par [insérez le nom complet du soumissionnaire] à signer cette cotation et à engager [insérez le nom complet du soumissionnaire] dans l'hypothèse où l'UNOPS accepterait la présente cotation :

Nom : [complétez]

Titre : [complétez]

Signature : _____

Nous vous saurions gré d'indiquer le nom et les coordonnées de la personne de contact principale désignée au sein de votre entreprise aux fins des communications relatives à cette cotation :

Nom : [complétez]

Titre : [complétez]

Adresse e-mail : [complétez]

Numéro de téléphone : [complétez]

Annexe B : Formulaire de bordereau des prix - **LOT 1**

Le soumissionnaire devra compléter ce formulaire de bordereau des prix conformément aux instructions indiquées ci-dessous.

Numéro de référence de la demande de cotations : [insérez le numéro de référence]

Devise	[insérez la devise]
---------------	---------------------

LOT 1 - BASSIN BLEU et JEAN RABEL

N° du produit	Description	Qté	Durée (jours)	Prix unitaire [DAP]	Prix total [DAP]
BASSIN BLEU					
1.	Grader 120 Caterpillar	1	20		
2.	Rouleau compacteur vibrant 10 tonnes minimum Caterpillar	1	20		
SAUVAL					
3.	Dozer D8	1	30		
4.	Backhoe Loader 450	1	50		
5.	Grader 120 Caterpillar	1	50		
6.	Rouleau compacteur vibrant 10 tonnes minimum	1	50		
PRIX TOTAL LOT 1					

Nous acceptons que le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours : Oui

Remise proposée par le soumissionnaire en cas de paiement anticipé : [] % du prix total ferme pour chaque jour civil, à condition de ne pas dépasser les trente (30) jours

Je, soussigné, certifie être dûment autorisé par [insérez le nom complet du soumissionnaire] à signer cette cotation et à engager [insérez le nom complet du soumissionnaire] dans l'hypothèse où l'UNOPS accepterait la présente cotation :

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

Annexe B : Formulaire de bordereau des prix - LOT 2

Le soumissionnaire devra compléter ce formulaire de bordereau des prix conformément aux instructions indiquées ci-dessous.

Numéro de référence de la demande de cotations : [insérez le numéro de référence]

Devise	[insérez la devise]
---------------	---------------------

LOT 2 - BOMBARDOPOLIS et BAIE DE HENNE

N° du produit	Description	Qté	Durée (jours)	Prix unitaire [DAP]	Prix total [DAP]
BOMBARDOPOLIS					
1.	Pelle Excavatrice 320, Caterpillar	1	10		
2.	Grader 120 Caterpillar	1	10		
3.	Rouleau compacteur vibrant 10 tonnes minimum	1	10		
BAIE DE HENNE					
4.	Pelle Excavatrice 320, Caterpillar	1	40		
5.	Grader 120 Caterpillar	1	40		
6.	Rouleau compacteur vibrant 10 tonnes minimum	1	40		
PRIX TOTAL LOT 2					

Nous acceptons que le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours : Oui

Remise proposée par le soumissionnaire en cas de paiement anticipé : [] % du prix total ferme pour chaque jour civil, à condition de ne pas dépasser les trente (30) jours

Je, soussigné, certifie être dûment autorisé par [insérez le nom complet du soumissionnaire] à signer cette cotation et à engager [insérez le nom complet du soumissionnaire] dans l'hypothèse où l'UNOPS accepterait la présente cotation :

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

Annexe B : Formulaire de bordereau des prix - **LOT 3**

Le soumissionnaire devra compléter ce formulaire de bordereau des prix conformément aux instructions indiquées ci-dessous.

Numéro de référence de la demande de cotations : [insérez le numéro de référence]

Devise	[insérez la devise]
---------------	---------------------

LOT 3 - BOMBARDOPOLIS et BAIE DE HENNE

N° du produit	Description	Qté	Durée (jours)	Prix unitaire [DAP]	Prix total [DAP]
BOMBARDOPOLIS					
1.	Dozer D8, caterpillar	1	7		
BAIE DE HENNE					
2.	Dozer D8, caterpillar	1	15		
PRIX TOTAL LOT 3					

Nous acceptons que le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours : Oui

Remise proposée par le soumissionnaire en cas de paiement anticipé : % du prix total ferme pour chaque jour civil, à condition de ne pas dépasser les trente (30) jours

Je, soussigné, certifie être dûment autorisé par [insérez le nom complet du soumissionnaire] à signer cette cotation et à engager [insérez le nom complet du soumissionnaire] dans l'hypothèse où l'UNOPS accepterait la présente cotation :

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

Annexe C : Formulaire de proposition technique - LOT 1 à 3

Numéro de référence de la demande de cotations : [Insérez le numéro de référence]

Nom du soumissionnaire : [Insérez le nom du soumissionnaire]

Les soumissionnaires devront compléter les **Tableaux comparatifs de données** inclus dans la Section III : Liste des besoins, afin de prouver la conformité de leur cotation par rapport aux besoins de l'UNOPS, et insérer lesdits tableaux ci-dessous. Les soumissionnaires ne seront PAS autorisés à apporter des modifications aux colonnes relatives aux exigences de l'UNOPS dans les tableaux comparatifs de données. De telles modifications constitueraient un motif pour disqualifier votre cotation.

Spécifications techniques pour les biens - Tableau comparatif de données

LOT 1 - BASSIN BLEU / JEAN RABEL

N° du produit	Exigences techniques minimales de l'UNOPS	Qté	Est-ce que la cotation est conforme? A compléter par le soumissionnaire	Détails sur les biens fournis. A compléter par le soumissionnaire
LOT 1 - BASSIN BLEU / JEAN RABEL				
1	<p><u>GRADER 120</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle: GRADER 120, CATERPILLAR ou tout modèle; équivalent; - Année 2000 ou plus récent; - Avec opérateur ; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Nombre de jours: 20 jours (Bassin bleu); - Nombre de jours: 50 jours (Sauval); - Zones de livraison et Intervention : Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantinette; - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur; - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse); - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur. 	1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Donnez des détails sur les biens fournis, y compris les spécifications et la marque / le modèle proposés, le cas échéant

2	<p><u>ROULEAU COMPACTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tambour Unique (Single drums); - Minimum 10 Tonnes de Force Centrifuge; - Modèle : CATERPILLAR ou tout modèle Équivalent; - Année 2000 ou plus récent; - Avec Opérateur; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Nombre de jours: 20 jours (Bassin Bleu); - Nombre de jours: 50 jours (Sauval); - Zones de livraison et Intervention : Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantinette; - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur; - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse); - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur. 	1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Donnez des détails sur les biens fournis, y compris les spécifications et la marque / le modèle proposés, le cas échéant</p>
3	<p><u>DOZER D8</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle : DOZER D8, CATERPILLAR ou tout modèle équivalent; - Année 2000 à date; - Avec Opérateur ; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Nombre de jours: 30 jours (Sauval); - Zones de livraison et Intervention : Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantinette; - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur 	1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Donnez des détails sur les biens fournis, y compris les spécifications et la marque / le modèle proposés, le cas échéant</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 			
4	<p><u>BACKHOE LOADER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle: 450, 131 HP CATERPILLAR ou modèle équivalent; - Année 2000 à date; - Avec Opérateur ; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Nombre de jours: 50 jours (Sauval); - Zones de livraison et Intervention : Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantinette; - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 	1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Donnez des détails sur les biens fournis, y compris les spécifications et la marque / le modèle proposés, le cas échéant</p>

Annexe C : Formulaire de proposition technique

LOT 2 - BOMBARDOPOLIS / BAIE DE HENNE

N° du produit	Exigences techniques minimales de l'UNOPS		Est-ce que la cotation est conforme? A compléter par le soumissionnaire	Détails sur les biens fournis. A compléter par le soumissionnaire
LOT 2 - BOMBARDOPOLIS / BAIE DE HENNE				
1	<p>PELLE EXCAVATRICE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle : PELLE EXCAVATRICE 320, CATERPILLAR ou tout modèle Équivalent ; - Année 2000 à date; - Avec Opérateur ; - Commune : Bombardopolis / Baie de Henne - Zones de livraison et Intervention : <i>Pelissier Korosol / Mabwadam</i> - Nombre de jours: 10 jours (Bombardopolis); - Nombre de jours: 40 jours (Baie de Henne); - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 	1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Donnez des détails sur les biens fournis, y compris les spécifications et la marque / le modèle proposés, le cas échéant</p>
2	<p>GRADER 120</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle: GRADER 120, CATERPILLAR ou tout modèle; équivalent; - Année 2000 ou plus récent; - Avec opérateur ; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Zones de livraison et Intervention : <i>Pelissier Korosol / Mabwadam;</i> - Nombre de jours: 10 jours (Bombardopolis); 	1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Donnez des détails sur les biens fournis, y compris les spécifications et la marque / le modèle proposés, le cas échéant</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jours: 40 jours (Baie de Henne); - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur; - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse); - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur. 			
3	<p><u>ROULEAU COMPACTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tambour Unique (Single drums); - Minimum 10 Tonnes de Force Centrifuge; - Modèle : CATERPILLAR ou tout modèle Équivalent; - Année 2000 ou plus récent; - Avec Opérateur; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Zones de livraison et Intervention : Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantinette; - Nombre de jours: 10 jours (Bombardopolis); - Nombre de jours: 40 jours (Baie de Henne); - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur; - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse); - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur. 	1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Donnez des détails sur les biens fournis, y compris les spécifications et la marque / le modèle proposés, le cas échéant</p>

Annexe C : Formulaire de proposition technique

LOT 3 - BOMBARDOPOLIS / BAIE DE HENNE

N° du produit	Exigences techniques minimales de l'UNOPS	Qté	Est-ce que la cotation est conforme? A compléter par le soumissionnaire	Détails sur les biens fournis. A compléter par le soumissionnaire
LOT 3 - BASSIN BLEU / JEAN RABEL				
1	<p><u>DOZER D8</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle : DOZER D8, CATERPILLAR ou tout modèle équivalent; - Année 2000 à date; - Avec Opérateur ; - Commune : Bassin Bleu / Jean Rabel; - Nombre de jours: 7 jours (Bombardopolis); - Nombre de jours: 15 jours (Baie de Henne) - Zones de livraison et Intervention : <i>Catabois (Maurasse/Desbois), Sauval Cantine;</i> - La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; - Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur - Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). - La fourniture du carburant sera à la charge du fournisseur 	1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p style="background-color: #e0ffff; padding: 5px;">Donnez des détails sur les biens fournis, y compris les spécifications et la marque / le modèle proposés, le cas échéant</p>

Annexe C : Formulaire de proposition technique

Exigences de livraison – Tableaux comparatif de données

Exigences de l'UNOPS		L'offre est-elle conforme? A compléter par le soumissionnaire	Détails À compléter par le soumissionnaire
Délai de livraison	Le soumissionnaire devra livrer les biens dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la signature du contrat - pour CHACUN DES LOTS.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Donnez des détails
Lieu de livraison et normes Incoterms	Les ENGINs doivent être livrés directement sur les sites indiqués dans le tableau ci-dessus et suivant le calendrier à fournir par l'UNOPS..	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Donnez des détails
Détails sur le destinataire	UNOPS HTOC C/o Dabagai DABAGAI, Directrice & Représentante htocproc@unops.org	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Donnez des détails
Droit de l'UNOPS de modifier les besoins	Au moment de l'adjudication du contrat, l'UNOPS se réserve le droit de modifier la quantité de biens et services connexes indiquée ci-dessus, à condition que la variation ne dépasse pas un pourcentage de [20%] de plus ou de moins par rapport aux quantités initialement requises, et sans changement du prix unitaire ni des autres termes et conditions de la demande de cotations.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Donnez des détails

Les biens et services connexes présentés (le cas échéant) sont conformes aux spécifications requises et aux besoins stipulés dans la **Section III : Liste des besoins** et le soumissionnaire **accepte tous les termes et conditions énumérées de la Section III: Liste des Besoins..**

Oui Non

TOUT ÉCART DOIT ÊTRE INDIQUÉ CI-DESSOUS :

Liste de sous-traitants ou fournisseurs

Le soumissionnaire doit préciser le nom de tous les sous-traitants / fournisseurs qui fourniront des biens / services dans le cadre de ce contrat ainsi que le type de travail sous-traité, le cas échéant.

(A) [Dénomination sociale complète et adresse des sous-traitants]

(B) _____

(C) _____

Je, soussigné, certifie être dûment autorisé par **[insérez le nom complet du soumissionnaire]** à signer cette offre et à engager **[insérez le nom du soumissionnaire]** dans l'hypothèse où l'UNOPS accepterait la présente offre :

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

Annexe D : Formulaire d'expérience préalable

Numéro de référence de la demande de cotations : [insérez le numéro de référence]

Nom du soumissionnaire : [insérez le nom du soumissionnaire]

Dans le tableau suivant, **Le soumissionnaire devra avoir fourni au moins deux (2) contrats similaires dont 1 équivalent à USD \$200,000.00 minimum;**

Description des services/biens	Pays	Montant total du contrat	Identification et titre du contrat et coordonnées du client (Nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, fax)	Année de réalisation du projet

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

ANNEXE E : Formulaire de Déclaration sur l'honneur

Numéro de référence de la demande de cotations : [insérez le numéro de référence]

Nom du soumissionnaire : [insérez le nom du soumissionnaire]

Date : [insérez la date de soumission]

Réf.	Domaine critique	Réponse	Observations
1	L'entité ou la personne physique a-t-elle déclaré faillite, est-elle impliquée dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, ou fait-elle l'objet d'un jugement ou d'une poursuite judiciaire en cours, qui pourrait compromettre ses opérations dans un avenir proche ?	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]
2	L'entité ou la personne physique a-t-elle été reconnue (ou est-elle en attente d'un jugement ou d'une décision administrative) coupable de manquement à ses obligations en matière de paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale ?	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]
3	L'entité ou la personne physique a-t-elle été reconnue (ou est-elle en attente d'un jugement ou d'une décision administrative) coupable de mauvaise conduite pour violation des lois, règlements ou normes de déontologie applicables à la profession à laquelle elle appartient ?	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]
4	<p>L'entité ou la personne physique a-t-elle par le passé eu recours, ou tenté d'avoir recours, à des pratiques interdites ?</p> <p>Aux fins de la présente disposition, les « pratiques interdites » sont définies dans l'instruction opérationnelle de l'UNOPS relative aux sanctions appliquées aux fournisseurs et désignent, entre autres, les pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> La corruption est le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, une chose de valeur dans le but d'influencer indûment les actions d'une autre partie ; 	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]

Réf.	Domaine critique	Réponse	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • La fraude désigne tout acte ou toute omission, y compris les fausses déclarations, visant intentionnellement ou par négligence à induire une partie en erreur dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre, ou d'échapper à une obligation ; • La coercition désigne tout acte ou omission qui nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à toute partie ou tout bien d'une partie, dans le but d'influencer indûment ses actions ; • La collusion désigne tout accord entre deux parties ou plus visant à atteindre un objectif indu, y compris à influencer indûment les actions d'une autre partie; • Les pratiques contraires à l'éthique désignent tout comportement ou toute conduite allant à l'encontre des dispositions de l'UNOPS concernant les conflits d'intérêts, les cadeaux, les invitations et les anciens employés, ou de toute autre exigence écrite nécessaire pour travailler avec l'organisation ; • L'obstruction désigne tout acte ou toute omission de la part d'un fournisseur qui empêche l'UNOPS d'enquêter sur des cas possibles de pratiques interdites. 		
5	L'entité ou la personne physique a-t-elle indûment obtenu, ou tenté d'obtenir indûment, des informations confidentielles relatives au processus d'achat ou d'un accord pouvant être attribué suite audit processus ?	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]
6	L'entité ou la personne physique a-t-elle un conflit d'intérêts, au sens défini à l'Article 3 «Admissibilité du soumissionnaire» des Instructions aux soumissionnaires , qui l'empêcherait de signer un accord avec l'UNOPS ou qui pourrait compromettre de quelque manière que ce soit la bonne exécution de ses obligations dans le cadre de l'accord ?	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]

Réf.	Domaine critique	Réponse	Observations
7	<p>L'entité ou la personne physique a-t-elle été reconnue (ou est-elle en attente d'un jugement ou d'une décision administrative) comme étant impliquée dans une quelconque des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fraude ; • Corruption ; • Affiliation à une organisation criminelle ; • Blanchiment d'argent ; • Financement du terrorisme ; • Travail des enfants ; ou • Trafic d'êtres humains ? 	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]
8	<p>L'entité ou la personne physique a-t-elle eu dans le passé des problèmes importants de bonne exécution qui ont conduit à la résiliation anticipée d'un engagement juridique ou à l'application de dommages et intérêts ou d'autres pénalités contractuelles, ou qui ont été découverts à la suite d'inspections, d'audits ou d'enquêtes ?</p>	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]
9	<p>L'entité ou la personne physique a-t-elle commis une quelconque irrégularité financière, résultant d'un acte ou d'une omission ou de l'inscription d'une dépense injustifiée en dehors d'un engagement contractuel ayant eu pour effet de porter préjudice à leur utilisation de fonds publics?</p>	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]
10	<p>L'entité ou la personne physique a-t-elle été reconnue (ou est-elle en attente d'un jugement ou d'une décision administrative) comme ayant créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de contourner les obligations fiscales, sociales ou toute autre obligation légale dans la juridiction de son siège social, de son administration centrale ou de son lieu d'activité principal ?</p>	Choisir	[Si la réponse est « Oui », veuillez fournir une explication ici.]

Je, soussigné-e, déclare que les informations fournies ci-dessus sont exactes et correctes. Je comprends également que toute fausse déclaration délibérée peut entraîner le refus de cette soumission. Je comprends que toute implication dans

l'un des domaines critiques ci-dessus peut entraîner, à la discrétion de l'UNOPS, automatiquement l'exclusion du présent processus d'achat.

Nom :	
Fonction :	
Date :	
Signature :	

[Apposer le cachet officiel du soumissionnaire sur le présent formulaire]

Annexe F : Formulaire d'information sur le partenaire dans une coentreprise

[Le soumissionnaire devra compléter ce formulaire conformément aux instructions indiquées ci-dessous.]

Numéro de référence de la demande de cotations : [insérez le numéro de référence]

Nom du soumissionnaire : [insérez le nom du soumissionnaire]

Date : [insérez la date de soumission]

Vous devez compléter et renvoyer la présente annexe si vous soumettez votre cotation dans le cadre d'une coentreprise, un consortium ou un partenariat.

Informations sur la coentreprise / le consortium / partenariat	
Nom	[complétez]
Nom et coordonnées de chaque partenaire (adresse, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse e-mail)	[complétez]
Nom du partenaire principal (possédant l'autorité nécessaire pour prendre des décisions contraignantes au nom de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, au cours du processus de sollicitation et, en cas d'adjudication d'un contrat, pendant l'exécution du contrat)	[complétez]
Suggestion de répartition de responsabilités entre les partenaires (en %), avec indication du type de biens / services que chaque partenaire doit fournir	[complétez]

Signatures de tous les partenaires de la coentreprise :

Par la présente, nous confirmons que, en cas d'adjudication d'un contrat, toutes les parties de la coentreprise, du consortium ou du partenariat seront conjointement et individuellement responsables auprès de l'UNOPS pour toute obligation découlant du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____